



**AG2R
LA MONDIALE**
PRÉVOYANCE



CCN Métiers de la transformation des grains

Brochure n° : 3060

Identifiant de Convention Collective (IDCC) : 1930

**Détail cotisations régime maintien de salaire – prévoyance
& surcomplémentaire**

Au 1^{er} janvier 2027

Régime maintien de salaire & prévoyance

Ensemble du personnel

Taux contractuel

Garanties	Globale	Répartition	
		Salarié	Employeur
Décès	0,36 % TAB	0,04 % TAB	0,32 % TAB
Rente éducation OCIRP	0,09 % TAB	0,01 % TAB	0,08 % TAB
Rente handicap OCIRP	0,02 % TAB	0,01 % TAB	0,01 % TAB
Incapacité de travail	0,195 % TAB	0,195 % TAB	0 % TAB
Invalidité	0,25 % TAB	0,045 % TAB	0,205 % TAB
Reprise de passif	0,025 % TAB	–	0,025 % TAB
Total	0,94 % TAB	0,30 % TAB	0,64 % TAB
Garanties de ressources	0,77 % du salaire total	0 %	0,77 % du salaire total
Total Prévoyance	1,71 %	0,30 % TAB	1,41 % TAB

Les taux de cotisations sont exprimés en pourcentage des tranches 1 et 2 de salaires et ventilés par garantie selon le tableau ci-dessus. La tranche T2 est plafonnée à 4 fois le PASS.

Régime surcomplémentaire prévoyance

Garanties	Option 1	Option 2
Taux en % TAB		
Incapacité	0,074 %	0,173 %
Invalidité	0,358 %	0,547 %
Décès (AG2R)	0,200 %	0,502 %
Rente d'éducation OCIRP	0,060 %	0,120 %
Total global	0,692 %	1,342 %

La répartition employeur/salarié de la cotisation relative aux options est laissée au libre choix de l'employeur.